Association loi 1901

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE « MESSE BASSE PRODUCTION »

Le 4 janvier 2023 à 19h, les membres de MESSE BASSE PRODUCTION (ci-après l'Association) se sont réunis à Sermaise et en vidéoconférence en Assemblée Générale Ordinaire, pour dresser le bilan de l'exercice 2022 et préparer l'exercice suivant.

Le quorum d'un quart des membres étant atteint, conformément aux statuts, l'Assemblée Générale a pu délibérer valablement, les résultats de votes sont valides et les décisions prises sont adoptées.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre. Celle-ci figure en annexe du présent procès verbal et est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance. Sont présents à cette Assemblée Générale Ordinaire :

- M. Arthur Beaulieu (Président);
- M. Raphaël Beekmann (Trésorier);
- M. David Béché (Secrétaire);
- M. Guillaume Crantz (Membre Associé);
- M. Pierre Bouniol (Auditeur libre);
- M. Quentin Chassine (Auditeur libre);
- M. Erwan Le Guern (Auditeur libre).

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne :

- M. Arthur Beaulieu en qualité de président de séance;
- M. David Béché en qualité de secrétaire de séance.

Après un mot de bienvenu, le Président de séance rappel aux personnes présentes que l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée en ce jour délibère valablement à la majorité des voix exprimées et est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- bilan financier de l'exercice 2022;
- budget, élection du bureau, admissions;
- productions et réalisations de l'exercice 2022;
- projets de l'exercice 2023.

Association loi 1901

Première résolution – Bilan financier

Le Président rappelle que l'exercice 2022 a démarré le 1 janvier 2022, et s'est clôturé le 31 décembre 2022. Sur cet exercice, l'Association a augmenté son capital de 100€ à 519,92€, avec des mouvements créditeurs de 925,46€ et des mouvements débiteurs de 505,54€. Ces mouvements sont donnés ci-après dans le compte de résultat de l'exercice 2022 :

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Compte de résultat - MBP 2022 - Trésorier : M. Raphaël Beekmann		
	Période en cours	N-1
Produits d'exploitation		
756000 - Cotisations	190	100
758100 - Dons	0	147
706000 - Vente service	735.46	764.9
Total	925.46	1011.9
Charges d'exploitation	_	
611000 - Services exterieurs (EAN13, Diffusions, Sites)	505.54	911.9
Total	505.54	911.9
Nombre	d'opérations créditeur	22
Nombre d'opérations débiteur		34
Nombre d'opé	ations comptabilisées	56
	Solde au 01/01/2022	100
	Solde au 31/12/2022	519.92
	Balance de l'exercice	419.92

Après présentation de ce compte de résultat, le Président rappel que les prestations de service proposés par l'Association sont effectuées à prix coutant; cela pour être en accord avec ses valeurs fondatrices d'accessibilité et de partage de connaissances.

En revanche, l'Association à réussi a dégager 419,92€ de bénéfice, et ce en grande partie grâce à l'utilisation de codes promotionnels pour la diffusion musicale; par ce moyen, les Artistes ne voient pas de modification tarifaire, et cela permet à l'Association de renforcer sa trésorerie.

Seconde résolution – Budget, élection du bureau, admissions

Après présentation du bilan comptable, le Président propose de garder le cap en terme financier, et ce afin de continuer de constituer un capital de trésorerie, au moins pour l'exercice en cours. Ainsi, le Président, conjointement avec le Trésorier, ne proposent pas de budget spécifique pour l'exercice 2023. Cette décision fait consensus au sein de l'Assemblée et les motivations d'une telle direction financière ont été comprises.

Association loi 1901

Le Président et le Trésorier portent maintenant à l'intention de l'Assemblée, la proposition visant à faire évoluer le tarif des cotisations. Ces évolutions tarifaires sont proposées de la manière suivante :

- La cotisation dirigeant passerait de 30€ à 50€;
- la cotisation associé passerait de 20€ à 30€;
- la cotisation adhérent passerait de 20€ à 30€.

Ces évolutions tarifaires étant soumises à l'Assemblée, elles sont votées et acceptées à l'unanimité et entrent donc en vigueur dès l'issue de cette Assemblée. Le Président et le Trésorier rappellent que cette cotisation doit être acquittée avant le 31 Janvier 2023.

Enfin, et après une brêve présentation des activités de l'Association, le Président expose à l'assemblée, la volonté de M. Pierre Bouniol, M. Quentin Chassine et de M. Erwan Le Guern de rejoindre l'équipe de Messe Basse Production, en tant que membres associés. Ces admissions ne sont pas soumises au vote, néanmoins, l'Assemblée salue cette volonté et est ravie d'accueillir au sein de ces rangs ses trois nouveaux membres.

Troisième résolution – Productions et réalisations de 2022

Avant de décrire et proposer de nouveaux projets pour l'exercice 2023, le Président exprime son souhait de revenir brièvement sur les productions qui ont rythmé l'exercice 2022.

En production musicale, l'Association a produit 5 LP ainsi que 18 SP et ce au travers de 5 groupes et ensembles. L'Association a reconduit le contrat de production du groupe **The Forge** (renouvelé par tacite reconduction), et a signé des contrats de diffusion phonographique pour **Siré Camara**, **Five O'Clock Jazz Quartet**, **Lionel Baudet** et **La Baroquerie du Val de Bièvre**. En revanche, le contrat d'enregistrement et de diffusion phonographique, signé en 2021 avec **Lisa Bonetti** n'a pas abouti et n'a donc pas été reconduit au cours de l'exercice 2022. La paternité des compositions écrites pour l'occasion restent cependant dans les créations de l'Association, car écrites par M. David BÉCHÉ.

Ces productions musicales ont, pour certaines fait l'objet de réalisations vidéographiques; notamment *Mets Ton Clignotant* par **Siré Camara** et *Noël Corellien* par **La Baroquerie du Val de Bièvre**. Ces clips ont à eux deux générés 1400 vues sur YouTube. En plus de ces deux clips, l'Association a produit un total de 101 vidéos (audio clips, concerts et clips confondus). Cela représente une augmentation de 40 vidéos en comparaison de l'exercice 2021. L'ensemble de toutes les vidéos de Messe Basse Production a généré un trafic de 63273 vues sur YouTube (tous artistes confondus).

Bien que les résultats des projets suivants sont attendus pour l'exercice 2023, les créations textiles ainsi que les logiciels se sont organisés au cours de l'années pour plusieurs réalisations qui seront détaillés dans la partie suivante.

Association loi 1901

Quatrième résolution – Projets de l'exercice 2023

Projet de création textile

Sous l'initiative de M. Guillaume CRANTZ, une chaîne de production a été mise en place afin de concrétiser cette première collection. D'un commun accord, les membres de l'Assemblée statuent sur une mise en production et sur le marché pour le début du mois de Juin. L'Assemblée arrête également le fait que cette première production textile ne concernera que les T-Shirts proposés avec un design original de M. CRANTZ, afin d'évaluer les coûts, la logistique et les processus de vente et de distribution de ces derniers. Ce projet est l'occasion pour l'Association d'établir des partenariats avec ses fournisseurs, et de collecter le maximum d'expérience pour envisager davantages de projets textiles. Ces premiers pressages seront mis en vente par les membres au cours de divers évènements, qu'ils soient rattachés ou non avec l'Association.

Au cours du mois de janvier, il a été acté qu'une réunion dédiée aux projets textiles doit se tenir avec les acteurs engagés ¹ dans ce dernier. Cette réunion aura pour but de statuer sur des dates, ainsi que sur l'ensemble des questions inhérentes au projet; estimation d'un cout TTC de vente conseillé, quantité de stock possible à prévoir en fonction de la trésorerie, stockage et répartition des pièces, processus de vente et de communication. Enfin, M. Raphël BEEKMANN annonce que le dernier délai pour lancer la commande auprès du fournisseur est établie au 1^{er} Avril.

Projets de photographie

Le Président rappel que la fin de l'exercice 2022 a vu la création d'un projet d'exposition photographique en ligne. Afin d'ouvrir la voie de ce nouveau projet, M. Raphaël BEEKMANN et M. Guillaume CRANTZ ont proposé respectivement 5 photographies, rassemblées autour de deux expositions. Ces photographies seront consultables sur le site internet de Messe Basse Production, et il sera possible pour les visiteurs d'effectuer une commande pour un tirage au format A4 ou A3, sur papier photo ou sur dibond. Cette commande, optionnable, peut s'effectuer avec la fourniture d'un cadre.

Les fournisseurs ayant été collectés, et la chaîne de production quasiment élaborée, cette mise en vente s'effectuera dans le courant de ce début d'exercice (au plus tard fin février). Cette mise en vente sera tout d'abord statique (à savoir que la demande de commande s'effectue par mail et les modalités de paiements seront envisagés avec le client directement), en attendant de voir la mise en place d'un système de e-shop sur le site de Messe Basse Production.

À la suite de l'énonciation de ce projet, M. Quentin CHASSINE manifeste sa motivation de voir une sélection de ces photos exposée. Le Président propose donc une ultime réunion de spécification dans le courant du mois de Janvier, réunion à l'issue de laquelle la feuille de route à

1. M. Beaulieu, M. Beekmann, M. Crantz, M. Chassine

Association loi 1901

tenir pour cette mise en production sera complète et éditée, ainsi qu'un planning des potentielles futures expositions.

Projets logiciels

Après une briève présentation de l'ensemble des projets logiciels, le Président énumère les logiciels candidats à une mise en production au cours de cet exercice.

L'application communautaire BeerCrackerz, dont le développement de la Beta 0.1 est achevé, sera mis en production le 31 Janvier 2023. Étant une béta ouverte au public, il est demandé à chaque membre de l'Association de déclarer assiduement des magasin, bars et spots dans son environnement, afin de constituer une base minimale permettant aux *early users* de saisir l'intérêt d'une telle application.

MapPoster, bientôt renommé en MesseMap, a une date de mise en production prévue au cours du premier trimestre 2023. En dehors de la documentation et des tests unitaires à réaliser, un effort sur l'expérience utilisateur et l'interface est nécessaire avant cette mise en production.

Pour ces deux mises en production, M. Arthur BEAULIEU met à disposition de l'Association une lame de serveur qui hébergera ces deux sites.

Le Président exprime l'importance grandissante de modifier le site *messe-basse-production.* com, afin que ce dernier se base sur un modèle MVC, plutôt que statique. Ce point est important afin d'offrir aux utilisateurs du site une experience leur permettant d'acheter les produits et services de Messe Basse Production directement sur le site. Ce développement sera débuté dès la mise en production de BeerCrackerz, à savoir le 1^{er} Février 2023.

Le Président énumère maintenant les projets logiciels qui ne feront pas nécessairement l'objet de mise en production au cours de cet exercice, en commençant par ManaZeak, une application auto-hébergeable de librairie et d'écoute musicale en streaming. Cette application se base sur les fichiers et la librairie audio de l'utilisateur et permet, en toute sécurité, de retrouver sa musique partout dans le monde. A terme, une instance de ManaZeak, contenant exclusivement les production musicales de Messe Basse Prodruction sera mise en ligne, afin de laisser les utilisateurs essayer l'application avec des musiques dont l'Association dispose des droits de diffusion. M. BEAULIEU et M. BOUNIOL exprime la volonté d'organiser une réunion de planification et de specification pour ce logiciel.

M. Raphaël BEEKMANN propose à l'Assemblée de faire éditer un de ses logiciels par l'Association; Tout Doux. Il s'agit d'une application permettant une collaboration accrue, et sera sans aucun doute un outil indispensable de gestion pour Messe Basse Production. Les modalités de publication et de mise en production de ce logiciel seront élaborés au cours de l'exercice, laissant ainsi le temps aux logiciels énumérés plus haut d'être stabilisés.

Association loi 1901

Afin de conclure l'énumération des projets logiciels, le Président propose, avec l'aide de M. BEEKMANN, M. BOUNIOL et de M. LE GUERN de mettre en place une infrastructure numérique au service de Messe Basse Production. Cette infrastructure comprendra dans un premier temps, une instance de NextCloud (permettant de remplacer la solution actuelle, OneDrive par Microsoft), afin de conserver la souveraineté de ses données. Cette instance reposera sur un NAS, a minima en RAIDO, afin d'offrir sauvegarde et redondance pour les données et archives de l'Association. Pour ce faire, le Président propose que les personnes concernées se réunissent en présentiel, afin de configurer et de mettre en place ces systèmes sur le serveur disponible.

Projets musicaux

Le Président, dans son rôle de responsable de la production musicale énumère les projets musicaux pour l'exercice à venir, avec la sortie prévue d'un album de The Forge (qui sera pressé en Digipak), d'un album de NAC (préssé en Crystal Box), d'un album de La Baroquerie du Val de Bièvre (numérique). En plus de ces trois sorties majeures (accompagnées de singles), Lionel Baudet pourrait potentiellement réaliser un nouvel album.

Le Président présente à présent les artistes avec lesquels un projet est en train d'être constitué; notamment avec Drop Die (Electronique, Hardcore), M4TL0 (Electronic, House), Henry Barbut (Jazz) et Guy Bervin (Funk).

M. BEEKMANN et M. CRANTZ émettent la possibilité de publication de mix, réalisés par leur soin au cours de l'exercice, et ce afin de développer la poduction de musique électronique.

Projets vidéographiques

En plus de continuer à produire des supports vidéographiques pour accompagner chaque production musicale, le Président présente le projet de documentaire/fiction, demandé par La Baroquerie du Val de Bièvre. Ce dernier sera un court-métrage retraçant l'histoire de la musique Baroque autour de la Bièvre, rivière qui à été le berceau pour cet ensemble. L'Association y interviendra pour la réalisation technique; la scénarisation et la réalisation sont assurées par La Baroquerie du Val de Bièvre directement.

Le Président rappel que La Baroquerie du Val de Bièvre organise, conjointement avec Messe Basse Production un concert de musique Baroque samedi 7 janvier, qui fera l'objet d'une captation audio et vidéo. La Baroquerie du Val de Bièvre étant liée par contrat avec l'Association, il a été proposé d'en réaliser un album live (musical), ainsi que de la publication d'un montage de ce concert.

Enfin, le Président demande au responsable de la production vidéographique, qu'une procédure soit mise en place afin d'améliorer le rendu visuel des audioclips qui accompagnent les sorties musicales, en les agrémentant d'une animation représentant le spectre de l'audio dans le temps.

Association loi 1901

Fonctionnement

Enfin, afin de conclure cette Assemblée Générale, le Président soumet à la discussion certains points relevant du fonctionnement de l'Association qui pourraient être bénéfiques pour gagner en productivité.

Concernant la nécessité de renforcer les procédés de publication sur les réseaux sociaux, il est décidé de mettre en place un espace de discussion permettant de centraliser les informations à publier sur les différents réseaux de l'Association. M. BEAULIEU se propose d'administrer les différents comptes sur les réseaux Facebook, YouTube et Twitter. M. CHASSINE se propose d'administrer le compte Instagram de l'Association. Cette procédure est mise à l'essai au cours de l'exercice pour constater ou non une amélioration sur ces problématiques.

A la suite de cette évolution dans la manière de préparer la communication institutionnelle, il a été décidé de renforcer la collaboration et le *cross-postage* des publications de l'Association par d'autre pages associatives. Pour cela, des procédures devront être mise en place et éprouvée pour s'ouvrir à de nouveaux prospects.

Enfin, M. BEEKMANN propose que la finalisation d'un nouveau log, ainsi que de l'identité visuelle de l'Association soit traitée en priorité au cours du premier trimestre de l'exercice. Afin d'y parvenir, le Président propose une réunion de spécification du log, point de départ de l'ensemble de la chaîne pour y parvenir.

L'ordre du jour ayant été épuisé à 20h27 et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par le président de séance.

Le Président M. Arthur Beaulieu Le Trésorier M. Raphaël Beekmann

Association loi 1901

Annexe 1 – Émargement de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 janvier 2023

M. Arthur Beaulieu	
M. David Bе́Сне́	
M. Raphaël Beekmann	
M. Guillaume CRANTZ	